

**BULLETIN D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE
APICOLE DE LA LOZÈRE (GDSA 48) 2017.**

PARTIE A CONSERVER PAR L'ADHERENT

Nom : Prénom :

Situation apicole	Cours du GDSA (20€)	Options
Nombre de ruches :	& Rucher école	Revue « Santé de l'abeille » (18€)
<input type="checkbox"/> 20€ <input type="checkbox"/> 40€	<input type="checkbox"/> oui (20€) <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui (18€) <input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> Bahours <input type="checkbox"/> Le Falisson	

Montant total de la cotisation :

Objet du groupement de défense sanitaire apicole de la Lozère : Le but du groupement est la défense de l'abeille et de son environnement. L'adhésion au groupement donne droit de participation aux assemblées générales.

L'adhésion de soutien donne droit de participation aux assemblées générales, ainsi qu'aux manifestations organisées par le GDSA48 et au bénéfice de toute action du GDSA48 en faveur de l'abeille domestique en particulier et des abeilles en général. (ex : participation au rucher école, distribution de graines ou de plantes mellifères, destruction de nids de frelons asiatiques....).

L'adhésion à titre d'apiculteur nécessite la possession de ruches. Chaque adhérent apiculteur au GDSA48 s'engage à faire sa déclaration annuelle de rucher. Il pourra être aidé par le GDSA48 pour effectuer ses démarches administratives. Un apiculteur sans numéro d'apiculteur ne pourra pas être adhérent au GDSA48 à titre d'apiculteur. L'adhésion donne accès de facto à l'apiculteur au programme sanitaire d'élevage (donc aux traitements antivarroas à tarif privilégié), celui-ci par son adhésion s'engage à respecter le PSE et notamment à accueillir les Intervenants Sanitaires Apicoles lors des visites programmées dans le cadre du PSE.

Seuls les adhérents à jour de leurs cotisations ont droit de vote à l'assemblée générale.

ADHESION GDSA48 ANNEE 2017 PARTIE A COMPLETER ET A ENVOYER AVEC VOTRE REGLEMENT

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Tél : Portable : **Mail :**

Nombre de ruches : Numéro d'Apiculteur :

Le montant de la cotisation pour l'année 2017 est fixé à :

- Libre pour les adhésions de soutien**
- 17 euros + 3 euros pour adhésion FNOSAD de 1 à 100 ruches soit 20 euros
- 37 euros +3 euros pour adhésion FNOSAD pour plus de 100 ruches soit 40 euros

- ADHESION RUCHER ECOLE (en sus) : 20 EUROS**
- ADHESION SANTE DE L'ABEILLE(en sus) : 18 EUROS (au lieu de 22 euros)**
- NE SOUHAITE PLUS RECEVOIR DE RAPPEL COURRIER EN 2018 ET SOUHAITE M'INSCRIRE en 2018 DIRECTEMENT VIA LE SITE INTERNET gdsa48.fr.**

Lu et approuvé : Date : Signature :

**NB : Le chèque d'adhésion est à libeller à l'ordre du GDSA48 et à envoyer à GDSA48 chez
Christian DUMORTIER 4 Rue Frédéric Mistral 48000 MENDE**